



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCES VERBAL CONSEIL SYNDICAL CAUBIAC

Séance du 31 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 Mars 2023, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17H30.....

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner Madame Sainz Josette

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cox	LOUDIN Céline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas	SENOCQ Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Puysségur	LINDAN Éric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Délégué Suppléant	Présents
VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
DUPRAT Mélanie	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>
HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
CLEMENÇON Christian	<input type="checkbox"/>
FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
DE REGNAULD DE LA SOUDIERE Anne Claire	<input type="checkbox"/>
JEANCLOS Marion	<input type="checkbox"/>
DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
LABAT Elise	<input type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir : ../..

Date de la convocation :	21/03/2023
Nombre de membres en exercice :	14

Nombre de Conseillers présents :	09
----------------------------------	----

Nombre de pouvoirs :	0
----------------------	---

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

(Le procès-verbal sera corrigé en conséquence).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le/la secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Président

0. Approbation du procès-verbal du 10 Mars 2023
1. Budget primitif 2023
2. Demandes de subventions – mobilier et matériel scolaire
3. Constitution provision

Questions et Sujets divers :

- Informations sur le marché de restauration (Rapporteur : Monsieur le Président)
- Point CTG (Rapporteur : Monsieur Dulong)
- Dates des prochains conseils syndicaux

Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Commission CAO (Rapporteur : Monsieur le Président) (délibération)

1. BUDGET PRIMITIF 2023

DELIBERATION N° : 20230331 11

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur Président présente la préparation du budget primitif du SIVS du Pays de Cadours.

Section de Fonctionnement :

Dépenses = 2 212 892.64€

Recettes = 1 817 020.87€+ 399 871,77 € au R002 (résultat de fonctionnement reporté 2022) = 2 216 892,64€

Section d'Investissement :

Dépenses = 962 478,66 € + 31 402,86 € au R001 (résultat reporté 2022) = 993 881,52€

Recettes = 993 881,52 €

Total général du budget

Dépenses fonctionnement et investissement = 3 210 774,16€

Recettes fonctionnement et investissement = 3 210 774,16€

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

VOTE : 09

POUR : 09 voix

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0.

Le budget primitif 2023 est **ACCEPTÉ** à 09 voix **POUR**.

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS – MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel et mobilier pour les écoles du SIVS pour la rentrée 2023- 2024, à savoir,

Ecole élémentaire de Cadours

Ordre de priorité	Besoin identifié	Fournisseur	Référence fournisseur	PU TTC	Qté	PT TTC
1	Meubles 12 cases	IKEA	KALLAX 112X147	99,95 €	2	199,90 €
2	Porte manteaux bleu	Manutan collectivité	JH05277R	78,75 €	3	236,25 €
3	Matelas de réception de gym Dimasport	Casal sport	G67	594 €	1	594,00 €
4	Trampoline	Casal sport	GY412	480,00 €	1	480,00 €
5	Drapeaux	Manutan collectivité	Kit loi Peillon JJ2947K	197,88 €	1	197,88 €
6	Bac à douche	Castorama	Receveur à poser carré blanc COOKE & LEWIS Lagan 80 x 80 cm	99,90 €	1	99,90 €
Total						1 807,93 €

Ecole maternelle de Cadours

Ordre de priorité	Besoin identifié	Fournisseur	Référence fournisseur	PU TTC	Qté	PT TTC
1	Jeu ressort le lion double	Manutan collectivités	LB0777OJ OU LB0777OD	1 015,00 €	1	1 015,00 €
2	Marelle avec Ciel et Terre + Accroche primaire	Manutan collectivités	01295K	329,00 €	1	329,00 €
3	Escargot 25 chiffres avec accroche primaire	Manutan collectivités	LD04578A	559 €	1	559,00 €
Total						1 903,00 €

Ecole de BRIGNEMONT

Ordre de priorité	Besoin identifié	Fournisseur	Modèle	Référence fournisseur	PU TTC	Qté	PT TTC
1	Tabourets à roulettes	Manutan collectivité	JH05209J	Tabouret réglable de 43 à 63 cm par véri gaz, piétement rouge, sur roulettes	116,93 €	2	233,86 €
2	Raquettes badminton taille moyennes	Casal sport	BA504	Raquette de badminton Casal Sport - progress 4	8,82 € si commandé par 10	10	88,20 €
3	Raquettes badminton petites tailles	Casal sport	BA506	Raquette de badminton Casal Sport - init 4	7,50 € si Commandé par 10	10	75,00 €
4	Lecteurs MP3 pour dictée notamment en autonomie	Manutan collectivité	JW01004R	Baladeur MP3 BARTHE 1 Go	40,60 €	13	527,80 €
5	Casques audio	Manutan collectivité	JW00977M	Casques audio HA - S160 JVC	17,12 €	13	222,56 €
TOTAL							1 147,42 €

Ecole de Cox

Ordre de priorité	Besoin identifié	Fournisseur	Référence fournisseur	PU TTC	Qté	PT TTC
1	Séchoir à dessins	Nathan	313 309 372 737 4	235,00 €	1	235,00 €
2	Galettes multicolores lot de 8	Nathan	313 309 372 903 3	230 €	1	230,00 €
3	Polydrons géants ensemble de base	Asco	04715.55	195 €	2	390,00 €
4	Bacs à livres 2 cases haut + Bacs à livres 2 cases bas	Nathan	313 309 372 167 9	349,00 €	1	349,00 €
Total						1 204,00 €

3. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS DELIBERATION N° : 20230331 13

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire, en vertu du principe comptable de prudence

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes et syndicat intercommunaux

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré

Considérant l'état des restes à recouvrer adressé par le service de gestion comptable

Considérant que le taux minimum de provision pour les créances de plus de 2 ans est de 15%

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical décide :

- **DE CONSTITUER** une provision pour dépréciation des actifs circulants pour un montant de 395 €
- **D'IMPUTER** ce montant au chapitre 68 – Article 6817 du budget principal 2023

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

4. CREATION COMMISSION APPEL D'OFFRE
DELIBERATION N° : 20230331 12

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIVS, va devoir dans les prochains mois réunir une Commission d'appel d'offre en vue de statuer sur le prochain adjudicataire du marché de restauration.

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'**attribution des marchés** à procédure formalisée, donc lorsque le montant de ceux-ci est supérieur ou égal à 215 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures et services et 5 382 000 euros hors taxes pour les marchés de travaux concernant les pouvoirs adjudicateurs et 431 000€ hors taxes pour les entités adjudicatrices.

Les CAO (**article L. 1411-5 du CGCT**) sont composées :

Du **Président de l'EPCI** ou de son représentant délégué à la commande publique.

Il en est obligatoirement le Président, Le président ne peut se faire représenter par un membre de la CAO.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI : de **5 membres titulaires et 5 membres suppléants** appartenant à l'organe délibérant et élus par celui-ci.

TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
1. Didier LAFFONT (Président)	Fabien GAUTHE
2. Céline OUDIN	Anne-Marie NARGUET
3. Jérôme BOUSSAROT	Eric LINDAN
4. Denis DULONG	Josette Sainz
5. Robert BARBREAU	Roland LECONTE

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- **D'accepter** la composition de la commission d'appel d'offre

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR PAR GEOTHERMIE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS
DELIBERATION N° : 20230331 14 / 20230331 15 / 20230331 16

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans la séance du 5 décembre 2022, le conseil syndical avait acté par délibération la réalisation d'un réseau de chaleur par géothermie à l'école élémentaire de Cadours.

Le Président rappelle que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (SOLEVAL), a réalisé une première réflexion portant uniquement sur le réseau de géothermie et que des études complémentaires devaient être menées notamment sur l'isolation générale du bâtiment, la ventilation des locaux et le remplacement de certaines menuiseries.

Monsieur le Président et Monsieur BARBREAU, élu en charge du dossier, indique que les études complémentaires de conception pour un projet global, ont été confiées au bureau d'études SUD

ECOWATT.

Monsieur BARBREAU précise que plusieurs rencontres avec le bureau d'études ont permis de préciser et d'affiner les besoins réels pour ce bâtiment qui est à l'heure actuelle extrêmement énergivore (aucune isolation) et qui plus est, emploie une énergie fossile pour chauffage.

Monsieur BARBREAU indique que suite au rapport de l'audit énergétique élaboré par l'entreprise SUD ECOWAT, les investissements à engager ont pu être quantifiés et chiffrés.

Monsieur Robert BARBREAU présente le montant prévisible des investissements à engager pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Cadours :

DEPENSES OPERATION	
Isolation thermique des murs	227 430 €
Isolation thermique Combles	26 370 €
Isolation thermique Préaux	29 100 €
Menuiseries extérieures	17 500 €
Réseau Ventilation (VMC)	165 000 €
Réseau de Chaleur	416 000 €
Réfection des éclairages	30 550 €
Faux plafonds	135 100 €
Peintures	50 050 €
Sous Total	1097100 €
Maitrise d'Œuvre	126 167 €
Audit Energétique	3 500 €
Etude de faisabilité thermique	22 000 €
Ordonnancement Pilotage et Coordination	18 651 €
Bureau d'Etudes	20 845 €
Bureau de contrôle	16 457 €
Coordinateur Sécurité S.P.S	16 457 €
Provision pour révision des prix	38 399 €
Sous Total	262 474 €
TOTAL HT OPERATION	1359 574 €
T.V.A 20%	271915 €
Total DEPENSES OPERATION	1631488 €

Monsieur BARBREAU indique que la première approche de l'étude démontre des gains économiques importants en fonctionnement avec un retour d'investissement pointé à moins de 10 ans.

Monsieur le Président propose d'engager la poursuite de ce dossier et de solliciter une aide financière la plus élevée auprès de la Région Occitanie.

Où l'exposé du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** sur le principe les dépenses d'investissement, pour la réalisation d'un réseau de chaleur par géothermie, complété par une Isolation générale du bâtiment, le remplacement de menuiseries extérieures, la réalisation d'un réseau général de ventilation, du remplacement des luminaires et de la mise

en place d'un faux plafond.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de ce dossier et à procéder à toutes les formalités relatives à son avancement,
- **DECIDE** de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de la Région Occitanie, de l'Etat et du Conseil Départemental

Vote :	09	Pour :	09	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

L'ordre du jour du Conseil Syndical étant terminé, Monsieur le Président propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

CLOTURE DU CONSEIL SYNDICAL A : 19H00

🔄 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Informations sur le marché de restauration (Rapporteur : Monsieur le Président)
- Point CTG (Rapporteur : Monsieur Dulong)

A. DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Mois	Date	Objet	Lieu	Heure	Objet
Mai 2023	Lundi 22 mai 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Vendredi 26 mai 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Laréole	17 :30	
Juin 2023					
Juillet 2023	Lundi 03 juillet 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Vendredi 07 juillet 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Lagraulet Saint Nicolas	17 :30	
Septembre 2023	Vendredi 15 septembre 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Vendredi 22 septembre 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Puysegur	17 :30	
Novembre 2023	Vendredi 10 novembre 2023	CEREMONIE ARMISTICE ECOLES	Cours des Anciens Combattants	14 :30	
	Vendredi 24 novembre 2023	BUREAU SIVS	Mairie de Cadours	17 :30	
	Lundi 27 novembre 2023	CONSEIL SYNDICAL SIVS	Mairie de Cox	17 :30	

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

MERCI À LA COMMUNE DE CAUBIAC, À SON MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Laffont', with a large, stylized initial 'D'.

La Secrétaire de séance

Josette SAINZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Josette Sainz', with a large, stylized initial 'J'.

